



ville de  
**Verfeil**

**BULLETIN MUNICIPAL - DÉCEMBRE 2020**



# Sommaire

La mairie de Verfeil vous accueille :

3, rue Vauraise - 31590 VERFEIL

Tel : 05 62 22 02 42

Mel : [contact@mairie-verfeil31.fr](mailto:contact@mairie-verfeil31.fr)

[www.mairie-verfeil31@gmail.com](http://www.mairie-verfeil31@gmail.com)

Facebook : Mairie de Verfeil

Lundi > 8h - 12h et 13h30 - 18h

Mardi > 8h - 12h

Mercredi > 8h - 12h et 13h30 - 17h30

Jeudi > 8h - 12h et 13h30 - 17h30

Vendredi > 8h - 12h

Le Maire reçoit sur rendez-vous.

**ÉDITO** 3

**DOSSIER SPÉCIAL** 4  
• RENTRÉE SCOLAIRE

**VIE MUNICIPALE** 8

**VIE LOCALE** 17

**VIE PRATIQUE** 20

**IL ÉTAIT UNE  
FOIS VERFEIL** 22

**TRIBUNE LIBRE** 23

## NUMÉROS UTILES

Appel d'urgence > 112

Pompiers > 18

Samu > 15

Police > 17

Centre antipoison > 05 61 49 33 33

Centre de nuit > 05 61 62 38 05

SOS médecins > 05 61 33 00 00

EDF dépannage > 08 10 13 13 33

Déchetterie > 05 61 09 32 63

Ce magazine a été conçu et édité par la mairie de Verfeil.  
Il est imprimé sur un papier certifié PEFC par la société Alias Print.  
Crédit photos : Mairie de Verfeil et contributeurs Pixabay

# Édito

Verfeilloises, Verfeillois



Cette année a été globalement éprouvante. Malgré cela, et tant mieux, la vie a continué sur le village. Les travaux de consolidation et de restauration du mur des poilus sont terminés et nous avons installé la troisième sculpture symbolisant Verfeil : les petites filles modèles.

Concernant les écoles, la « seconde !!! » rentrée scolaire début novembre s'est bien déroulée en appliquant les consignes de sécurité, les gestes barrières et les masques pour les élèves de l'école élémentaire... Merci à l'ensemble du corps enseignant, aux agents municipaux et aux personnels de l'ALAE.

Les missions du service public effectuées par le service administratif de la mairie sont depuis le début de la crise de la Covid 19 opérationnelles : Accueil, scolaire, culture, urbanisme, police, avec aussi des événements heureux (mariages) qui se sont succédé en très petit comité à la mairie. Les services techniques, présents ont entretenu les espaces verts et le village. Les commerçants, dont certains sont toujours fermés et qui sont en situation délicate...ont innové pour pouvoir survivre.

Les nombreuses associations Verfeilloises sont dans les starting-blocks pour pouvoir repartir de plus belles. Il y avait beaucoup de monde pour la fête du village et la fête médiévale du figuier (+ de 1000 entrées). Les adultes et surtout les enfants étaient heureux ce qui est à mon avis essentiel.

Sur les marchés du Mardi et du Dimanche, globalement les Verfeillois respectent les consignes, mais, je regrette qu'une minorité de citoyens, très souvent âgés aient dû mal à mettre le masque. Merci aux commerçants d'être présents pour assurer le lien social.

La démocratie locale a fonctionné. Les élus ont pu exercer leurs activités avec des réunions du conseil municipal qui se sont déroulées exceptionnellement dans la salle d'En Solomiac.

Pour la fin de l'année, nous avons installé le chalet sur la place Charles de Gaulle et les illuminations sont prêtes.

Nous espérons tous, que l'année 2021 ne sera que meilleure, peut être que le vaccin....

D'autres directives de la préfecture dans les jours à venir vont peut-être modifier en bien ou en mal la situation. Nous nous adapterons comme nous l'avons fait depuis le début de cette longue crise, trop longue crise.

Et encore bravo à tous les Verfeillois pour leur solidarité, leur prise de conscience et le sérieux de leur comportement au cours de cette crise.

Au moment, où j'écris cet éditorial, nous ne pourrons peut-être, pas comme les autres années, se regrouper en famille, mais je vous souhaite, bien sûr, de très bonnes fêtes avec vos proches.

Patrick PLICQUE  
Maire de Verfeil

# Dossier spécial

## La rentrée scolaire

Chaque nouvelle rentrée scolaire est un moment particulier tant pour les élèves que pour leurs parents et les enseignants. Cette année, elle l'a été encore davantage, suite à un contexte sanitaire dégradé. Les écoles accompagnées de la mairie ont tout mis œuvre pour les accueillir, dans les meilleures conditions, le mardi 1 septembre.

Ainsi, le protocole transmis par le ministère de l'Éducation Nationale a été mis en place, il est actualisé au gré des nouvelles directives prises en fonction de l'évolution de l'épidémie de la COVID-19.



### L'école maternelle Jean-Louis VIGUIER

Pour la première fois cette année, la rentrée des classes des élèves en petite section de maternelle s'est faite en deux temps. En effet, pour les classes concernées, le mardi 1er septembre une première moitié de l'effectif a été accueillie et l'autre moitié le mercredi 2 avant de retrouver l'effectif au complet le jeudi matin. Pour ce premier jour d'école les parents étaient autorisés à accompagner leur enfant dans leur nouvelle classe après avoir soigneusement frictionné leurs mains au gel hydroalcoolique fourni par la mairie, sans oublier le port du masque.

Pour cette nouvelle année scolaire, Mme Laurie TURCON a été nommée directrice suite au départ de Mme Véronique FRANÇOIS vers d'autres horizons.

Afin d'honorer l'engagement pris en 2017 par la municipalité de maintenir une ATSEM par classe, Mme Laurie SEGUR a été recrutée pour remplacer Mme Christine FOUBERT qui a fait valoir ses droits à la retraite. Nous souhaitons la bienvenue à Mme Laurie TURCON ainsi qu'à Mme Laurie SEGUR.

Classes	Effectif	Enseignants	ATSEMs
Petite section	25	Laurie TURCON et Emmanuelle BERTHELOT	Sylvie GAY
Petite section	25	Agnès FERRIOL et Emmanuelle BERTHELOT	Annabel ROUX
Petite section / Moyenne section	5PS + 20MS	Maryvonne GUIX-HAVART	Laurie SEGUR
Moyenne section	27	Camille MENOTTI	Cécile SERRES
Grande Section	24	Virginie JACQUELET	Mary PAILLONCY
Grande section	25	Katia REIG	Anne-Marie BOURGOIS

## L'école élémentaire Comtesse de Ségur

Pour la première fois les parents n'ont pas pu accompagner leur enfant dans la cour comme il était coutume de le faire le premier jour de l'année scolaire pour les raisons sanitaires que nous connaissons tous. Les enfants ont fait leur rentrée par deux accès différents afin de diminuer la concentration de personne et le brassage des gens.

Classes	Effectif	Enseignants
CP	25	Monsieur BRAS
CP	24	Monsieur JEANNE-BROU
CP / CE1	22	Madame LACOMBE
CE1	25	Madame LARRIEU-DINSE
CE1 / CE2	21	Madame VIGUIER
CE2	25	Monsieur NAU
CE2	26	Madame JUAN
CM1	28	Madame RHULE
CM1	28	Monsieur CUVELLIEZ et Madame BERTHELOT
CM1 / CM2	24	Madame SALESSES
CM2	27	Madame CHASSANIS
ULIS	11	Madame MESSEGUER



*Equipe pédagogique de l'école maternelle  
Jean-Louis Viguiier*



*Equipe pédagogique de l'école élémentaire  
Comtesse de Ségur*

## Protocole sanitaire renforcé depuis la rentrée des vacances d'automne



Les nouvelles directives du ministère de l'Éducation Nationale ont été mises en place dès le lundi 2 novembre et le plan Vigipirate a été relevé.

Pour respecter les nouvelles règles, les écoles se sont organisées.

Jusqu'à cette date seuls les adultes et les enfants de plus de 11 ans avaient pour obligation de porter le masque dans l'enceinte des écoles mais aussi dans un périmètre de 30m autour des structures.

Depuis, cette règle a été élargie pour devenir obligatoire à partir de 6 ans et dans tous les espaces publics.

Pour l'école maternelle Jean-Louis VIGUIER, plus aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école. L'accueil des enfants se fait par trois entrées différentes où ils sont pris en charge par une ATSEM jusqu'à leur salle de classe.

Pour l'école élémentaire Comtesse de Ségur, le port du masque est devenu obligatoire pour tous et les deux points d'entrée sont maintenus. Deux temps de récréation ont été mis en place ainsi qu'un découpage de la cour en trois zones afin de limiter les brassages des élèves.

Enfin dans les deux établissements un lavage des mains est régulièrement fait, une désinfection des locaux est réalisée ainsi que l'aération des salles de classes plusieurs fois par jour.

## L'entretien des locaux

Sous la responsabilité de Joffray MANESSIER, chargé d'opérations et de l'entretien bâtiment, c'est une équipe de 7 agents municipaux qui s'occupe quotidiennement de l'entretien et de la désinfection des locaux. Le service des espaces verts est chargé du nettoyage des extérieurs et enfin les services techniques interviennent fréquemment pour différents travaux de rénovation ou d'aménagement des écoles.

## Accueil des enfants en situation de handicap à l'école élémentaire de Verfeil

### Loi pour l'égalité des droits et des chances

« Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental »

« Chaque école à vocation à accueillir tous les enfants, quels que soient leurs besoins »

### Les Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Il s'agit d'agents contractuels de l'Etat recrutés par contrat de droit public d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite de 6 ans. Au terme de ces 6 ans d'engagement, ils peuvent bénéficier d'un CDI. Sous le contrôle des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève. Ils interviennent dans les actes de la vie quotidienne, dans l'accès aux activités d'apprentissage (éducatif, culture, sport, artistique...)

Les effectifs à Verfeil pour cette année scolaire sont de 8 AESH dont deux mutualisés et six individualisés.

## La restauration scolaire

A Verfeil, tous les repas sont confectionnés sur place, il s'agit d'un choix fait par la municipalité de maintenir une unité centrale de production. En effet, six agents municipaux répartis sur différents secteurs (fabrication, réception, stockage, livraison, cuisine satellite maternelle) sont dédiés à la réalisation de près de 480 repas par jour soit 57000 repas par an dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité très strictes.

Tous les produits sont sélectionnés avec soin dans le cadre de marchés publics qui intègrent des critères de qualité, de traçabilité, de provenance, de fraîcheur et de variété notamment avec une introduction progressive du bio et une réflexion sur son évolution dans nos menus. Ces derniers sont élaborés dans le respect d'un équilibre alimentaire (cf: GEMRCN) et adaptés avec une diététicienne diplômée d'Etat, Mme Chloé LARRIEU. Les menus sont consultables sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante : <https://www.mairie-verfeil31.fr/enfance-jeunesse/restauration-scolaire>

### Pour rappel

La loi EGALIM du 30 octobre 2018, qui exige notamment le service d'un repas végétarien par semaine dans les restaurants scolaires de façon expérimentale, est mise en place dans les écoles élémentaire et maternelle de Verfeil depuis le 1er novembre 2019.

À l'école élémentaire, un service au plateau est en place depuis trois ans maintenant.

## Accueils de Loisirs Associés à l'École

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) est une compétence intercommunale qui répond à un besoin d'accueil et de garde des enfants durant le temps périscolaire qui fonctionne tous les jours de classe. L'ALAE est une structure d'animation dans l'école contribuant au développement des enfants à travers des activités sportives, manuelles et culturelles, assurées par une équipe compétente et qualifiée d'animateurs. Tous les ALAEs de la C3G sont gérés par l'association d'éducation populaire Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.



Loisirs Education & Citoyenneté

Grand Sud

### Les horaires de fonctionnement de l'ALAE à Verfeil

#### Ecole maternelle Jean-Louis VIGUIER :

Matin : 7h00 à 8h35

Midi : 11h45 à 13h35 (le mercredi de 11h30 à 12h30)

Soir : 16h00 à 19h00

#### Ecole élémentaire Comtesse de SEGUR :

Matin : 7h00 à 8h20

Midi : 11h30 à 13h20 (le mercredi de 11h30 à 12h30)

Soir : 15h45 à 19h00

Pour plus de renseignements : Tél. 05 62 79 85 01

Email: enfance-verfeil@lecgs.org

## Les dotations

Malgré la fermeture des établissements scolaires publics, la municipalité a choisi de reconduire l'intégralité des budgets alloués en 2019 pour 2020. Une dotation exceptionnelle a été accordée à la demande des enseignants : dix-sept ordinateurs portables ont été achetés pour un montant total de 11 360 € dont onze pour l'élémentaire et six pour la maternelle ainsi que dix-sept disques durs.

# Vie municipale

## Mouvements de personnel

### Une nouvelle tête à l'accueil



Depuis quelques semaines maintenant vous avez pu voir un nouveau sourire derrière la banque d'accueil de la Mairie.

Julia BARTHOMEUF, nouvelle verfeilloise, a été recrutée au poste d'agent d'accueil en remplacement de Carole PROVENCAL, actuellement en congés parental.

### Changement de DGS

Anne VICHARD, qui était au poste de Directrice Générale des Services, a quitté ses fonctions pour devenir Directrice Administratif et Financier dans une commune de la Creuse.

Elle a été remplacée au poste de DGS par Barbara BARDY, qui a travaillé auparavant dans les communes de Teulat et de Castres avant de rejoindre notre commune.

## Le point sur les travaux...

### Travaux de voirie

Les chemins d'en Fougassié et de Borde Haute ont été revêtus. Il reste le chemin de Borde Rouge qui doit être empierré prochainement. Des ralentisseurs ont été installés sur le chemin de Piquetalen, sur la route de Puylaurens et sur le chemin de la Callève (face à la piscine).



### Dénominations des rues

Depuis quelques années, la Municipalité a entamé la dénomination de voies ainsi que le numérotage des habitations, lors de la séance du 15 octobre 2020 le conseil municipal s'est prononcé sur les dénominations suivantes :

- ▶ Lieu-dit « En Sigaudès » devient « **chemin d'en Sigaudès** » depuis la CD112 jusqu'à la Route de Montpitol (CD22)
- ▶ Lieu-dit « Al Roupent » devient « **chemin Al Roupent** » depuis le chemin d'en Sigaudès jusqu'au lieu-dit « en Sendral »
- ▶ Lieu-dit « Sapientis » devient « **chemin de Sapientis** » depuis le chemin d'en Sigaudès jusqu'au chemin rural « du Conné aux Espos »
- ▶ Lieu-dit « en Mirgot » devient « **Impasse d'en Mirgot** » depuis le chemin d'en Sigaudès jusqu'au chemin rural de Piquetalen
- ▶ « **Chemin de Monvert** » : depuis le CD 20 « Rte de Gagnague » jusqu'au lieu-dit « le Fort »

## POUR RAPPEL :

*En application de l'article L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales "toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire".*

## Les grands travaux vont bon train !



**Le mur de la Place des Poilus** est terminé depuis mi-septembre. Les travaux à la fois géotechniques (consolidation par pieux de l'ouvrage) et architecturaux ont permis de redonner une âme à ce site en l'agrémentant d'une sculpture des Petites Filles Modèles sur sa partie haute. Le coût de l'opération s'est élevé à 300 000 € HT avec une aide totale de 80%.

Les entreprises Bourdarios, Munoz, CARO TP, COFEX Littoral, GINGER CEBTP, l'architecte Raphaël BLOHORN et notre responsable des services techniques Joffray MANESSIER sont à féliciter pour la qualité du travail rendu et la gestion des délais malgré le contexte de crise sanitaire.

### Le fossé du château

Le marché de travaux (4 lots) est en cours d'attribution pour un montant total estimé de 400 000 € avec une aide prévisionnelle de 80%.

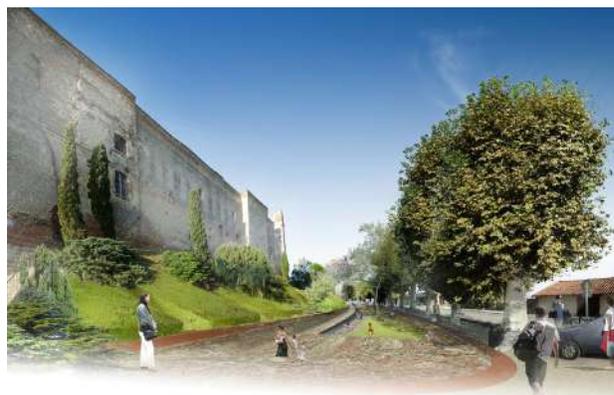
Le chantier devrait débuter en janvier par la phase de préparation puis s'enchaîner avec les travaux pour une réception envisagée courant septembre 2021.

Vous serez informés de l'avancement des travaux sur notre site inte.

La réalisation de ce projet validé par l'architecte des bâtiments de France, remplacera des douves vidées il y a plus de 20 ans.

Un ouvrage architectural multi usages à la disposition de tous les verfeillois, avec une aire de jeux pour les enfants,

un coin spectacle, un canalet alimenté en eau et un espace vert et de détente pour les plus âgés.



### La restauration de l'église St Blaise

Les entreprises sont en cours de consultation pour la réalisation de la 1ère phase de travaux de rénovation de l'Eglise (1 tranche ferme et 2 tranches optionnelles).

C'est surtout dans un 1<sup>er</sup> temps, l'extérieur de l'église qui sera remis en état pour un montant estimé de 400 000 € HT avec :

- ▶ des travaux de maçonnerie, charpente, remplacement de couverture de la toiture du chevet et de la façade sud,
- ▶ des travaux de sécurisation du clocher (couverture, maçonnerie, charpente, réfection des marches et du plancher)
- ▶ la restauration des vitraux (15) et la consolidation de la fresque du chœur

Ces travaux sous la direction de l'architecte Raphaël BLOHORN seront réalisés sur les années 2021 à 2023. Une aide prévisionnelle de 65% minimum du coût des travaux est attendue.

Les travaux de restauration de l'intérieur de l'église (peintures chapelles et chœur) devraient être réalisés après 2023, si tous les financements sont obtenus.

Vous serez informés de l'avancement des travaux sur notre site internet : [www.mairie-verfeil31.fr](http://www.mairie-verfeil31.fr).

# Vie municipale

## Actions sociales

### Face à la crise, le repas des aînés a été revisité

Cette année le traditionnel repas des aînés n'ayant pas lieu, le CCAS et la municipalité ont décidé d'offrir un coffret gourmand aux personnes de 70 ans et plus qui le souhaitent.

Cette formule a séduit la majorité d'entre vous et les distributions ont eu lieu le mercredi 2 et le jeudi 10 décembre.

A partir de 2021, dans une démarche d'équité sociale, les personnes ne pouvant venir au repas de fin d'année pourront bénéficier d'un coffret gourmand.



### Le CCAS recense les personnes vulnérables

Le CCAS de la commune de Verfeil tient un registre des personnes vulnérables sur la commune. Si vous avez dans votre entourage proche ou si vous avez connaissance d'une personne isolée, nous vous demandons de prendre contact avec la Mairie afin que nous puissions agir.

Prenons soin de nos aînés !

**Contact :** 05.62.22.02.45 / [ccas@mairie-verfeil31.fr](mailto:ccas@mairie-verfeil31.fr)

### Portage de repas : changement de prestataire

La société Récapé a distribué le portage des repas à domicile pendant de nombreuses années et nous les en remercions.

Suite à la consultation de mise en concurrence entre plusieurs prestataires lancée par le CCAS, c'est le traiteur "la cuisine de Guillaume" qui se charge depuis le mois d'octobre de confectionner et d'apporter le repas à nos aînés.

Ce prestataire situé à Labastide Saint-Georges s'est démarqué entre autres par l'utilisation de produits frais et de saison pour l'élaboration de ses menus. C'est un point majeur qui a séduit les membres décisionnaires du CCAS.

Les retours des bénéficiaires sont très positifs tant sur la qualité des menus que sur la gentillesse du livreur.



## Vie associative

### Malgré la crise, des subventions maintenues

Cette année a mis à mal la vie associative locale : lors du 1er confinement au printemps 2020 qui a écourté les activités pour les membres voire annulé des manifestations annuelles chères à chacun (concerts de la Belugo, Carnaval, Chasse aux œufs du Comité des fêtes, etc.)

Les activités ont pu reprendre pour la plupart à la rentrée scolaire non sans mesures sanitaires strictes à appliquer dans un cadre défini au cas par cas pour chaque activité et lieux de pratique (gymnases, salles municipales, etc...). Travail laborieux mais nécessaire car la municipalité tenait à ce que la vie associative reprenne sur Verfeil. Malheureusement, ce ne fut que de courte durée puisque le confinement aura eu raison du dynamisme des associations verfeilloises.

Cependant, la volonté municipale est de soutenir les associations de Verfeil encore plus en cette période difficile. C'est pourquoi les montants des subventions 2020 ont été maintenus et votés comme tels au budget 2020 malgré la baisse inévitable des activités associatives. Nous voulons que nos associations puissent fonctionner dès qu'elles en auront la possibilité. Nous espérons tous de pouvoir reprendre nos activités et de revoir fleurir les manifestations locales qui dynamisent notre vie verfeilloise.

### Forum des associations à l'air libre



Nous ne savions pas si les mesures sanitaires gouvernementales nous autoriseraient à organiser le forum des associations cette année. D'autres villes et villages voisins avaient annulé cette manifestation annuelle de début de rentrée. La municipalité verfeilloise a pris le parti de la maintenir en l'adaptant aux mesures sanitaires obligatoires et nécessaires : gel hydroalcoolique à disposition, masques obligatoires, sens unique de circulation, tables et chaises des associations présentes nettoyées avant et après la manifestation, distanciation des stands... et surtout, organisation du forum à l'extérieur ! En effet, les 24 associations verfeilloises présentes ont pris place à l'extérieur de la traditionnelle salle d'en Solomiac. Une solution qui a conquis tout le monde (organisateur, associations et visiteurs) et qui pourrait donc se renouveler pour l'édition 2021 en cas de temps clément.

## Service des sports

### Période difficile pour la pratique des sports...

Chers amis Sportifs, les directives sanitaires de l'État restreignent la pratique sportive depuis quelques mois, se traduisant par un début de saison 2020/2021 cadencée par les annonces d'ouverture et fermeture des infrastructures sportives. Les services de la commune s'adaptent à ces changements et s'activent pour préparer la reprise prévue courant Janvier. Seuls nos enfants, adolescents, et les personnes prioritaires peuvent encore pratiquer leur passion sportive sur les terrains de plein-air. Pour les adultes, la pratique sportive qui constitue un motif dérogatoire de sortie actuellement, peut s'effectuer de manière individuelle dans l'espace public.



En attendant la sortie du confinement, Préservons notre capital santé !

# Vie municipale

## Retour en images sur les dernières animations

### Des médiévales réussies malgré la situation



En France, de nombreuses fêtes médiévales ont été annulées en raison de la situation sanitaire, mais dans la cité de la Verte Feuille, le Seigneur Godric a lutté jusqu'au bout pour maintenir la 8<sup>ème</sup> édition des grandes festivités du Figuier !

Le temps d'un week-end, les 10 et 11 octobre, la cité a replongé au Moyen-Âge et l'épidémie de Covid-19 s'est transformée en épidémie de Peste Noire !

Grâce à l'enthousiasme des bénévoles et à la présence de deux troupes d'artistes (Comme des Gosses et Les Seigneurs de Hautpoul), le week-end a été une grande réussite avec plus de 1000 festivaliers venus se divertir !

Bien entendu, toutes les mesures sanitaires avaient été mises en place pour éviter la propagation du virus : port du masque obligatoire, filtrage des entrées, gel hydroalcoolique à disposition...



## Les Estivales... 5<sup>ème</sup> édition, 5<sup>ème</sup> succès !



Cet été 2020 le service culturel verfeillois avait concocté une belle programmation pour ravir les habitués et les novices. Comme chaque année, les soirées des jeudis des mois de juillet et d'août étaient réservées aux diverses animations. Du 16 juillet au 27 août nous avons retrouvé les Visites Nostalgiques de papi Ernest, les épreuves de courses d'orientation autour du lac de la Balermes et, pour finir, les loufoques visites théâtralisées de Cyprien le savant. Seuls les marchés gourmands prévus initialement les 9 juillet et 6 août ont dû être annulés suite aux mesures sanitaires COVID bien trop contraignantes pour permettre ces manifestations festives et chaleureuses.

Malgré le contexte, les participants ont été nombreux encore cette année, les visites théâtralisées adaptées (nombre de spectateurs simultanés réduit) mais la représentation doublée les deux soirs. Pour les visites de Papi Ernest, "l'ancien" attendait les badauds avec journal et gel hydroalcoolique à la main ... Finalement, le service culturel municipal a accueilli 428 spectateurs/participants, en affichant complet pratiquement tous les soirs...

Parallèlement aux traditionnelles Estivales, le service culturel verfeillois a programmé 3 types de visites guidées les mercredis après-midi : du 1er juillet au 27 août un roulement entre l'histoire de la cité cathare, les noms des rues verfeilloises ou le sentier du Souvenir des petites filles modèles permettait de revoir l'histoire verfeilloise sous différents angles.

Merci encore une fois aux bénévoles pour leur engagement au côté du service culturel orchestré par David Naudinat, responsable du service culturel municipal ; et, merci à vous tous, habitués ou non, pour votre curiosité, présence et fidélité. Nous nous retrouverons pour la 6<sup>ème</sup> édition!



# Vie municipale

## Service Culture et Animation Locale

### Découverte du patrimoine en vidéos

Lors du premier confinement vous avez pu découvrir les Visites de Verfeil version 2.0. Avec l'annonce du reconfinement par le Président de la République, vous avez retrouvé David pour quatre nouvelles conférences sur des thématiques régionales.

Le service Culture et Animation Locale a aussi tourné une web série en 3 épisodes : les mercredis découverte. Ces vidéos d'une quinzaine de minutes ont pour but de faire découvrir le patrimoine verfeillois aux enfants et à la fin de chacune d'elle, un atelier créatif est proposé. Ces vidéos sont consultable sur le compte YouTube de la Mairie de Verfeil et à partager sans modération !



### L'esprit de Noël s'invite à Verfeil

#### Des animations pour les plus petits

Pour la plus grande joie des petits (comme des grands), Pudding le lutin facétieux du Père-Noël a fait son retour cette année !

Mise en place par le service Culture et Animation Locale, ce jeu de piste à destination des enfants de 3 à 6 ans a permis de replonger dans l'esprit de Noël et d'oublier, le temps d'une visite, la situation sanitaire actuelle !

#### Le village s'illumine...

Ce n'est pas parce que nous vivons une période difficile que nous ne pouvons pas trouver un peu de réconfort en ces jours de fin d'année. La municipalité a tenu à mettre en place, les illuminations de Noël, comme chaque année, afin de respecter cette tradition et de mettre du baume au cœur à chacun d'entre nous. Le traditionnel chalet du Père Noël est également installé sur la place Charles de Gaulle au cas où notre barbu au grand cœur ferait un tour dans le secteur. Une chose est sûre, les lutins seront dans le coin pour récupérer toutes les belles lettres que les enfants (ou les parents) auront déposées dans la boîte à lettre installée à cet effet.

## Un projet culturel et touristique en cours

### Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle à Verfeil

Le conseil départemental mène régulièrement des études sur les chemins jacquaires traversant notre département. Le principal, la via Tolosana, partant d'Arles pour rejoindre Puente la Reina (Espagne) en passant par Toulouse est le plus connu. Cependant, d'autres chemins dit "secondaires" traversent également la Haute-Garonne et sont empruntés par des centaines de pèlerins ou marcheurs.

Le GR46 est l'un d'entre eux. Appelé traditionnellement "Voie Secondaire Conques-Toulouse" car suivant la voie jacquaire, cette Grande Randonnée relie Tour à Toulouse sur 960 km. Actuellement, la voie traverse des secteurs voisins tels que Rabastens, St-Sulpice la Pointe, Roquesérière, Montastruc- La-Consellère, Gragnague, St Jean, l'Union, ...

La réglementation des classements des chemins et Grandes Randonnées oblige une déviation du tracé existant. En effet, des alternatives au bitume, entre autres, doivent être trouvées afin de ne pas dépasser les 30% de chemin goudronné autorisés. Le nouveau tracé, quelques kilomètres plus long, devrait voir le jour d'ici le printemps 2021. Il traverserait de ce fait Bonrepos-Riquet et Verfeil avant de rejoindre St Pierre. C'est une aubaine patrimoniale pour notre castrum médiéval que de voir au pied de ses murs passer un fleuron du patrimoine culturel, religieux et touristique!

# Les visites de Pudding

16, 23,  
et 30  
Déc.



Visite sous forme  
de jeu de piste  
De 3 à 6 ans

05.62.22.02.42

ville de  
 Verfeil

# Concessions de columbarium - Informations

## L'inhumation des cendres au columbarium de Verfeil

Suite à l'aménagement d'un espace cinéraire au cimetière de Verfeil en début d'année 2020, il revient au Conseil municipal de fixer les tarifs des concessions du columbarium. Lors du conseil municipal du 25 août 2020, l'assemblée a délibéré sur cette tarification ainsi que sur l'actualisation des tarifs des concessions des cimetières fixés par délibération du 13 avril 2005.

Après discussion et renseignements pris auprès des communes limitrophes pour avoir une fourchette de prix, le Conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants :

CIMETIÈRE - CONCESSIONS CINQUENTENAIRES				
Surface	2m <sup>2</sup>	4m <sup>2</sup>	6m <sup>2</sup>	Caveau (6m <sup>2</sup> )
Tarif	150 €	300 €	400 €	450 €
COLUMBARIUM - CONCESSIONS CINQUENTAIRE AVEC PLAQUE DE 80X80 À METTRE EN PLACE PAR LA FAMILLE COMPRISE DANS LE PRIX				
Type	Case (4 urnes)		Cave urne (4 urnes)	
Tarif	500 €		500 €	

### La dispersion des cendres, que dit la loi?

Avec la loi du 19 décembre 2008, les cendres ont désormais le statut de corps à part entière, en conséquence, la pratique de la dispersion est désormais strictement encadrée et réglementée. Il est interdit de conserver des cendres funéraires à son domicile. Pour mieux régir la dispersion des cendres funéraires, il est aujourd'hui possible d'inhumer les cendres dans un espace cinéraire tel qu'un columbarium, de les disperser dans un jardin du souvenir ou en pleine nature.

**La dispersion en pleine nature** est autorisée, mais la notion de nature reste aléatoire. En effet, il n'existe pas de définition juridique du concept de « nature ». La circulaire NOR : IOCB0915243 C du 14 décembre 2009 désigne par ce terme les espaces naturels qui ne font l'objet d'aucun aménagement. Cela englobe les forêts et les bois, la montagne et la mer ; mais ne sont pas concernés : les jardins privés ou publics, les champs et les espaces cultivés, les voies publiques, les cours d'eau et les voies fluviales.

#### Pour une dispersion « terrestre »



Il faut en informer le maire de la commune où est né le défunt ainsi que celui de la municipalité où se situe le lieu de dispersion retenu, cela afin d'obtenir les autorisations adéquates. L'identité du défunt, le lieu et la date de dispersion de ses cendres funéraires sont enregistrés et répertoriés sur un registre créé à cet effet.

Le lieu de dispersion doit demeurer accessible pour permettre aux familles de venir s'y recueillir. Le Maire en gardera trace à cette fin dans les registres officiels, il consignera également la date de la cérémonie.

#### Pour une dispersion en pleine mer

La dispersion en pleine mer doit se conformer à la réglementation maritime telle qu'elle est stipulée dans la loi du 2/01/1986, ainsi que l'article L.2213-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Là aussi, il convient d'informer le maire de la commune d'origine du disparu ainsi que les services de la ville où aura lieu la dispersion et ne peut être effectuée à moins de 300m des côtes.



#### Pour une dispersion dans les airs



Cette dernière forme ne fait, pour l'instant, l'objet d'aucune législation.

Il est néanmoins reconnu qu'il faut répandre les cendres au-dessus d'espaces naturels où n'apparaît aucune voie publique.

La cérémonie peut être effectuée à différentes altitudes.

# Vie locale

## Des tests antigéniques à En Solomiac

Depuis le jeudi 19 novembre, des tests antigéniques pour le dépistage du Coronavirus sont effectués sur RDV par les pharmaciennes et les infirmières de Verfeil dans la petite salle d'En Solomiac sur leur temps de repos.

Un «circuit» est organisé autour du bâtiment, les gens sont testés dans leur voiture et ils ont le résultat dans les 30 minutes.

### C'est quoi un test antigénique ?

Le test antigénique permet de détecter les protéines que produit le virus Sars-CoV-2, appelées «antigènes». Il cherche à déterminer si la personne est infectée par le virus au moment du test. Ce test est destiné à une orientation diagnostique. Les tests antigéniques ne pouvaient être pratiqués au départ que par les médecins et les infirmiers diplômés d'État en cabinet ou au domicile du patient. Leur étendue a été actée par un arrêté du 16 octobre dans le cadre de l'état d'urgence en vigueur en France.

- ▶ Jours de permanence : Lundi, Mardi et Jeudi
- ▶ Horaires : de 13h30 à 15h30
- ▶ Informations et prise de RDV au 05.61.35.61.47

### ATTENTION !

Pendant les vacances de Noël, les permanences seront assurées les Lundi, Mardi et Mercredi.



## Recensement de la population repoussé

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Organisé tous les 5 ans, le prochain recensement était initialement prévu en 2021, face à la situation sanitaire actuelle l'INSEE l'a reporté, il aura finalement lieu en 2022. Le recrutement des agents recenseurs est donc lui aussi repoussé.



## Hommage au Père Boyer

Merci d'avoir partagé avec les verfeillois quelques années bien trop courtes, où votre bienveillance, votre humanisme, votre sens du partage et de l'humour vous ont guidé.

Les associations verfeilloises se souviendront de votre accompagnement, de votre présence chaleureuse lors des manifestations, de votre passion pour le sport.

Vous avez été un élément moteur dans la vie de notre commune.

Merci Père Boyer



## GUIDE NUMÉRIQUE

# Le Petit Essentiel

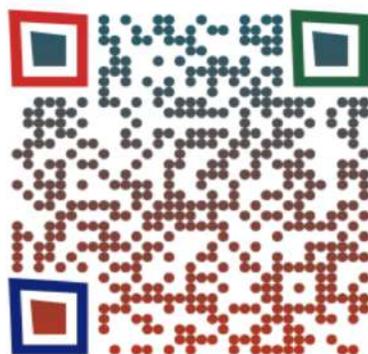
DES COMMERCANTS ET ARTISANS

••••• DES COTEAUX DU GIROU

CONFINEMENT Covid-19

A consulter en ligne sur :

[www.cc-coteaux-du-girou.fr](http://www.cc-coteaux-du-girou.fr) • Espace "Les Commerces"



Téléchargez-moi directement

RDV aussi sur le Groupe Facebook  
"J'aime les Coteaux du Girou, je consomme local"

# Vie locale

## Vie économique

Nous sommes tous conscients que cette crise économique laissera des traces indélébiles ! Mais c'est avec une volonté de fer que chaque commerçant, artisan, profession libérale, etc., font face aux difficultés. C'est très honorable et la municipalité vous en remercie !

La municipalité de Verfeil s'associe à la campagne de communication "Consommer Local" lancée avec la Communauté des Communes des Coteaux du Girou (C3G) pour soutenir le tissu économique local !

N'hésitez pas à consulter les 4 guides vous invitant à consommer local disponibles sur le site de la Communauté des Communes de Coteaux du Girou, et n'oubliez pas de télécharger le guide "Le Petit Essentiel" en scannant le QR code.

[www.cc-coteaux-du-girou.fr/economie/les-commerces](http://www.cc-coteaux-du-girou.fr/economie/les-commerces)

## Élections CNRACL

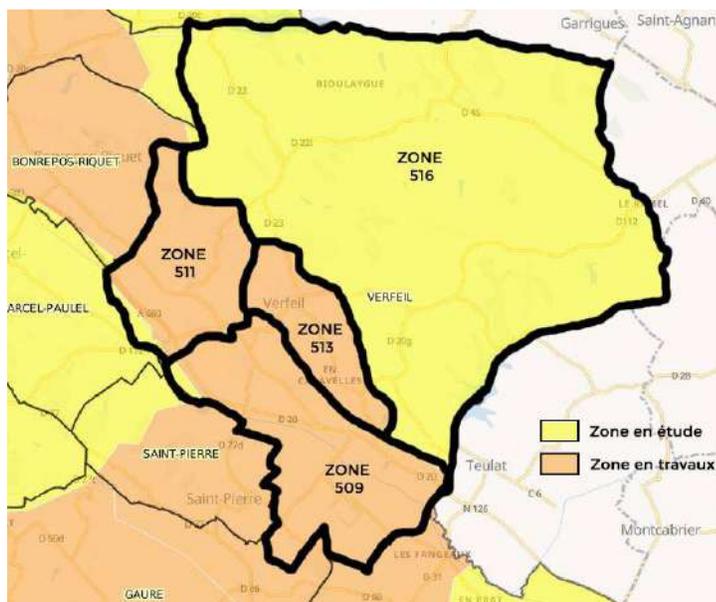


Vous êtes retraités de la Fonction Publique ?

A ce titre, vous serez appelés à élire vos représentants au conseil d'administration, du 1<sup>er</sup> au 15 mars 2021.

Les listes de candidats seront envoyées à votre domicile avec le matériel de vote au plus tard fin février 2021.

## Bientôt la fibre sur Verfeil !



Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne s'est lancé le défi de donner accès à internet très haut débit à tous les habitants du département via la fibre optique en seulement quatre ans. Ce projet ambitieux a débuté en 2019 et devrait se terminer en 2022.

Voici le calendrier du déploiement de la fibre sur notre commune. Pour cette installation la commune de Verfeil a été divisée en 4 zones :

- ▶ **Zone 513** : les travaux de déploiement seront achevés en fin d'année 2020
- ▶ **Zone 509** : les travaux de déploiement seront achevés au premier trimestre 2021
- ▶ **Zones 511 et 516** : les travaux de déploiement seront achevés au second semestre 2021

Le découpage peut être consulté sur le site suivant : [www.hautegaronnenumérique.fr](http://www.hautegaronnenumérique.fr)

Il faut noter qu'à la fin des travaux de déploiement pour chaque zone, une période de gel réglementaire de trois mois imposée par l'ARCEP débutera. A son issue, chaque zone sera disponible pour la commercialisation. Pour vous abonner à la fibre, il suffira de vérifier votre éligibilité puis de souscrire un abonnement auprès du fournisseur d'accès présent sur le réseau.

Pour vous renseigner sur le sujet ou pour faciliter vos démarches, nous vous invitons à consulter le site suivant :

[www.fibre31.fr/mon-raccordement](http://www.fibre31.fr/mon-raccordement)



# Vie pratique

## Les dangers du monoxyde de carbone

Quand les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée, etc).



De simples gestes contribuent à réduire les risques comme :

- ▶ Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié,
- ▶ Aérez au moins 10 minutes votre logement tous les jours, même quand il fait froid,
- ▶ Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air,
- ▶ Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustions indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu, placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des

bâtiments, ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, barbecue, etc).

## Gestion des ordures ménagères

Les ordures ménagères (poubelles noires) et le tri-sélectif (poubelles jaunes) sont collectés en fonction du secteur :

- ▶ **Secteur 1** : le lundi pour les ordures ménagères et le mercredi les semaines paires pour le tri-sélectif
- ▶ **Secteur 2** : le jeudi pour les ordures ménagères et le mercredi les semaines impaires pour le tri-sélectif

Pour une commune propre, merci de ne pas laisser vos poubelles sur la voie publique en dehors du temps de collecte. Elles doivent être sorties la veille car les collectes commencent très tôt et rentrées le plus rapidement possible après la collecte. N'oubliez pas qu'en cas de jours fériés, les collectes sont décalées d'une ou deux journées (voir site de la C3G : [www.cc-coteaux-du-girou.fr](http://www.cc-coteaux-du-girou.fr)). Si vous laissez un conteneur ou bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750€. Cette infraction pourra être constatée par l'agent de police municipale.



## COVID-19 > Les gestes barrières



Lavez vous les mains



Utilisez du savon



Évitez les regroupements



Portez un masque



Évitez les contacts



Distanciation sociale



## L'animal dans la ville

Voici une nouvelle rubrique consacrée aux animaux, vous y trouverez des informations utiles pour vous aider.

### Contact mairie

police@mairie-verfeil31.fr  
06 74 54 27 68 / 06 76 47 24 45

### Contact vétérinaire

Clinique vétérinaire Parisot  
05 61 35 61 63

### Page Facebook



**Verfeil, l'animal dans la ville**

Service de sauvetage d'animaux

Appeler

### Conseil : faire identifier votre animal c'est le protéger

- ▶ **Pourquoi ?** Faire identifier votre animal de compagnie est une démarche utile et obligatoire qui contribue à la protection de votre animal.
- ▶ **Comment ?** Qu'il s'agisse d'un tatouage ou d'une puce électronique, l'identification d'un animal n'est réalisée que par des professionnels habilités.
- ▶ **Quand ?** L'identification d'un animal est idéalement réalisée lorsqu'il est jeune (4 mois maxi). Obligatoirement, elle devient nécessaire en cas de cession ou d'acquisition...
- ▶ **Vous voyagez ?** L'identification par puce électronique est le seul moyen de pouvoir voyager librement avec votre animal.
- ▶ **Faut-il s'actualiser ?** L'identification de votre animal n'est complètement efficace que si vos coordonnées et les informations relatives à l'animal sont régulièrement actualisées dans le fichier National I-CAD.

### La santé de votre animal :

La piroplasmose est l'une des maladies parasitaires les plus fréquentes chez le chien, elle tue encore de nombreux chiens chaque année en France. Cette maladie est due à un parasite transmis par les tiques, qui détruit les globules rouges. Le traitement est efficace à condition d'être mis en place à temps, mais les complications peuvent être graves.

*Comment prévenir la piroplasmose ?*

**Les antiparasitaires :** c'est la méthode la plus sûre pour constituer une réelle prévention contre la piroplasmose, le produit doit détruire la tique avant qu'elle n'ait eu le temps d'injecter l'agent de la maladie à la fin de son repas sanguin. Le mieux étant qu'elle s'intoxique au contact du poil, en quelques minutes. Les produits qui répondent à ces critères sont :

- ▶ Les pipettes : elles permettent de déposer un film protecteur sur l'ensemble du corps, la répartition du produit se fait toute seule à partir de la zone d'application en quelques heures et elles sont efficaces plusieurs semaines.
- ▶ Les colliers : ils sont efficaces pendant plusieurs mois.
- ▶ Les sprays : il faut bien pulvériser sur l'ensemble du corps de votre animal et renouveler l'application régulièrement.

Ils doivent être systématiquement et régulièrement appliqués pendant les périodes à risque : c'est-à-dire au printemps de mars à juin, et à l'automne, de septembre à décembre. Et cela même sur les animaux vaccinés. Il est important de bien inspecter les chats lorsqu'ils rentrent à la maison et d'enlever si besoin les tiques à l'aide d'un crochet tire-tiques même s'ils sont protégés contre les tiques avec un traitement antiparasitaire.

**La vaccination :** il existe un vaccin qui protège contre la piroplasmose, mais il n'est pas efficace à 100%. Il faut également savoir que son coût est important. Il est surtout intéressant pour les chiens jeunes et actifs qui n'ont encore jamais contracté la piroplasmose. Parlez-en à votre vétérinaire lors de votre prochaine consultation.

# Il était une fois Verfeil

En farfouillant dans les archives...



Cette fois-ci notre article ne portera pas sur un fait ou un monument historique de Verfeil, non. Nous avons voulu vous faire découvrir des petits trésors municipaux : **les archives des conseils municipaux verfeillois.**

**Pour rappel** : “la Révolution française crée un cadre juridique uniforme sur la totalité du territoire, et institue la création de communes chargées de gérer le territoire des paroisses qui structuraient jusqu’alors le territoire français. Par la loi du 22 décembre 1789 relative à la constitution des assemblées primaires et des assemblées administratives et son décret d’application, l’Instruction du 8 janvier 1790 sur la formation des assemblées représentatives et des corps administratifs, des élections sont organisées. Les « communautés d’habitants » élisent leur conseillers et l’agent municipal (le Maire), au suffrage censitaire masculin : trois journées de travail pour être électeur, dix journées de travail pour être éligible.” Ces conseillers seront chargés de faire respecter les lois nationales et de promulguer des “ordonnances” locales (arrêtés municipaux actuels) afin de veiller à l’ordre public.

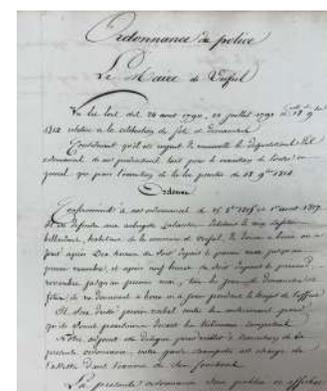
Ces arrêtés (ou ordonnances) sont conservés précieusement en mairie... En faisant quelques recherches pour le service culturel, nous sommes tombés sur des ordonnances, dites de police, assez cocasses pour les citoyens du 21<sup>ème</sup> siècle que nous sommes!



Un peu de propreté s’il vous plaît ! Nous pouvons lire ici, que la saison des fortes chaleurs arrivant à Verfeil, les habitants sont tenus premièrement de balayer le devant de leur porte et le trottoir devant celle-ci, mais aussi de le faire avant 9h du matin ! Dommage pour les lève-tards !

Cette ordonnance de police consignée par le Maire en 1812 renvoie au devoir de salubrité publique de chacun, devoir du citoyen depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Dans la même période, en 1813 et 1818, la priorité est ailleurs : un couvre-feu, à la boisson et aux jeux... Tiens donc ! Sur les pages suivant ces ordonnances, il nous est bien expliqué que des troubles et griefs naissaient dans les rues (notamment la rue Vauraise), que les laboureurs et autres métayers et cultivateurs se trouvaient pleins de déconvenue à l’heure d’aller au champ voire dans l’incapacité (ou l’absence de volonté) d’assister aux offices ... Il est vrai que la loi française par la création de la Police Municipale (juillet 1791) et la promulgation d’un code contre l’alcoolisme en 1814 laisse au maire le pouvoir de gérer ces délits en limitant dans le cas des verfeillois les plages horaires où boire et jouer sont autorisés. Comme un air de déjà-vu ... finalement.



D’autres ordonnances, arrêtés municipaux ou procès-verbaux du XIX<sup>ème</sup> siècle méritent lecture... Nous vous en ferons un petit inventaire dans un prochain numéro!

# Tribune libre

## Verfeil Energie Citoyenne

L'année 2020 se termine comme elle a commencé ... mal. Cette crise sanitaire mal vécue et mal gérée, se double d'une crise économique et humaine sans précédent. La précarité et le chômage augmentent massivement. La pandémie est un prétexte pour diminuer nos libertés.

Si nous voulons lutter contre ces drames, nous devons, en tant que commune, agir de manière volontaire en soutien à notre population et à son tissu associatif et économique. Mais par la seule volonté du Maire, conforté par le mutisme de ses conseillers, nous voici privés de toute démocratie participative. Mes suggestions d'engager des discussions ouvertes sur le compteur électrique Linky, la 5G, sont restées vaines. Selon les opportunités, des projets locaux pourraient être mis en place à condition qu'une volonté municipale se manifeste. Deux exemples pourtant urgents, peuvent nous en faire douter : l'écologie oubliée, le cœur de ville abandonné. Le Fossé du château dont la rénovation devait débuter en juin 2019 et reporté plusieurs fois, n'a toujours pas démarré.

À noter qu'aucun nouveau conseiller, y compris les plus jeunes et plus dynamiques de cette majorité, ne s'est vu confier des postes à responsabilités.

Je vous souhaite malgré tout d'agréables (mais prudentes) fêtes de fin d'année.

Hervé Dutko

Chers verfeillois,

Décembre 2020 déjà et la crise sanitaire joue les prolongations. Nous aurions souhaité ne pas avoir à vivre les fêtes dans ce contexte de limitation de nos libertés, pour autant des mesures sont nécessaires pour nous protéger tous.

Nous saluons l'initiative de la municipalité avec la mise en place d'un centre de dépistage COVID à En Solomiac ainsi que le soutien aux équipes pédagogiques et enseignants de la commune suite au terrible attentat du 16 octobre 2020. Nos élus et notre conseiller communautaire à la C3G, poursuivent leur action au sein des commissions en vous représentant et en étant force de proposition même si notre marge de manœuvre est limitée.

Une attention particulière portée à nos commerçants, nos associations en difficulté pendant cette période qui sont en ce moment contactés par les élus pour les informer des possibilités d'aide de la municipalité, du département, de la région. Un de nos élus participe au comité de pilotage dont l'objectif est l'amélioration de la qualité des repas servis à nos enfants en travaillant avec les producteurs locaux qui pratiquent une agriculture bio ou raisonnée pour une future cantine bio.

Des interventions pour la préservation de notre patrimoine architectural telles que le suivi du dossier de restauration de l'église Saint-Blaise, la protection de nos monuments liés au devoir de mémoire suite à l'acte inadmissible de destruction de l'arbre du souvenir. Un suivi attentif de l'état de nos locaux scolaires et des besoins de notre jeunesse.

**Jean-Christophe LAPASSE, Isabelle BARTHE, Olivier RACAUD et Rose-Marie MARTINEZ FUENTE**  
**Le groupe Vivre Verfeil vous souhaite d'excellentes fêtes**

2020 !, « Annus Horribilis » car bien que notre équipe progressiste, dynamique et responsable ait été largement réélue à l'échelle locale, le monde s'est fait surprendre par une gigantesque pandémie imprévisible d'une origine controversée et les dégâts humains sont considérables. L'ennemi est invisible et à l'échelle de la planète, il provoque un bilan de guerre mondiale. Cette horreur doit nous rappeler le sens des priorités, L'HUMAIN! Je ne peux que constater que la critique est aisée, car personne n'a jamais eu à gérer une telle crise et nous n'avons aucun recul. Le tâtonnement est donc la règle y compris pour les scientifiques de haute volée qui n'arrivent pas à s'entendre sur des perspectives de politique préventive et curative commune... La place est laissée aux laboratoires et à leurs hypothétiques vaccins et surtout à leurs profits, à l'origine de leurs brevets et à leurs effets d'annonce.

Pour nous redonner du courage, j'oserai volontiers cette métaphore : « Et si nous nous inspirions de ce que vient de faire la majorité des Américains qui face à un véritable virus agressif, immaîtrisable et mégalomane qui a sévi pendant 4 ans a enfin décidé de faire pencher la balance du bon côté et de s'unir autour des valeurs essentielles et fondamentales afin de buter « le mal » loin du quotidien de chacun, quelle que soit sa couleur de peau, sa religion, son genre, etc... FAISONS FACE ! Soyons unis et solidaires, soyons respectueux des conditions et des protocoles et soutenons nos commerces de proximité qui déploient des trésors de stratégie pour survivre, car en République et en Société, nous avons des devoirs envers nos enfants, nos aînés, nos fragiles, nos commerçants, nos producteurs, nos égaux... Je vous souhaite à tous beaucoup de courage, d'initiative, d'inventivité, de patience et surtout de confiance en l'avenir et attendons au plus vite « l'Annus Mirabilis »

**Michel ORRIT pour la majorité municipale**



**Le Maire et  
le Conseil Municipal  
vous souhaitent  
de bonnes fêtes de  
fin d'année**

**Prenez soin de vous et de vos proches**

